



La viabilité à long terme du Régime de pensions du Canada de nouveau confirmée Document d'information

Introduction

L'actuaire en chef du Canada effectue un examen financier du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») tous les trois ans. Dans son dernier rapport triennal publié en novembre 2010, l'actuaire en chef du Canada a de nouveau confirmé que la caisse du RPC demeurera viable, selon son taux de cotisation actuel de 9,9 pour cent, tout au long de la période de 75 ans visée dans son rapport.

L'Office d'investissement du RPC (l'« Office ») investit les actifs du Régime de pensions du Canada qui ne sont pas nécessaires pour verser les prestations de retraite courantes. Nous avons pour mandat d'aider à assurer les prestations de retraite de plus de 17 millions de cotisants et de bénéficiaires du RPC en veillant rigoureusement au placement des actifs du RPC à l'échelle mondiale.

Aperçu

L'Office se consacre avec ardeur à générer les revenus de placement requis pour aider à assurer la viabilité du RPC pour les générations à venir. Nous avons les capacités nécessaires pour gérer, de manière active et sur un horizon de placement à long terme, un portefeuille hautement diversifié à l'échelle mondiale en vue de créer des avantages à long terme pour les Canadiens.

L'Office a été créé dans la foulée de la réforme de 1997. En 1996, il était devenu évident que le RPC n'était pas viable. Cette année-là, les prestations versées par le RPC (17 milliards de dollars) ont été supérieures aux cotisations perçues (11 milliards de dollars), et l'actuaire en chef du Canada prévoyait que si aucun changement n'était apporté, les fonds de réserves du régime seraient épuisés d'ici 2015. Il aurait ainsi fallu porter le taux de cotisation à plus de 14 pour cent d'ici 2030, ce qui aurait obligé les générations futures à financer les obligations courantes au titre des prestations de retraite.

En février 1997, les provinces et le gouvernement fédéral se sont entendus sur une réforme en profondeur du RPC, afin de faire face aux changements démographiques au Canada. L'Office a été créé dans le cadre de cette réforme en vue de gérer les actifs de la caisse du RPC dans le meilleur intérêt des cotisants et des bénéficiaires. L'objectif de l'Office est d'accroître la valeur à long terme de la caisse du RPC afin d'assurer la viabilité du RPC pour le compte de 17 millions de Canadiens.

La caisse du RPC a évolué pour passer d'un portefeuille de 36,5 milliards de dollars entièrement composé d'obligations gouvernementales en 1997, au portefeuille actuel de 153,2 milliards de dollars composé de placements à gestion active hautement diversifié à l'échelle mondiale.

Dans son rapport triennal publié vers la fin de 2010, l'actuaire en chef a de nouveau confirmé la viabilité à long terme du Régime de pensions du Canada.

Rapport de l'actuaire en chef

Tous les trois ans, l'actuaire en chef du Canada examine la situation financière du RPC et établit des prévisions quant à sa santé financière pour les 75 prochaines années. Le plus récent rapport triennal de l'actuaire en chef a été publié vers la fin de 2010 et est daté du 31 décembre 2009.

Le rapport de l'actuaire en chef tient compte du nombre croissant de bébé-boumeurs qui prendront leur retraite au cours des prochaines années, ainsi que du nombre décroissant de travailleurs canadiens qui contribueront au régime dans les années à venir.

Le rapport mentionne que, malgré l'augmentation prévue des charges au titre des prestations en raison du vieillissement de la population, le régime devrait être en mesure de respecter ses obligations et demeurer financièrement viable à long terme, selon les niveaux actuels des cotisations et des prestations.

Les cotisations excédentaires et le revenu de placement sont regroupés afin d'établir une base d'actifs qui permettra aux générations futures de recevoir des prestations de retraite. L'actif total, qui s'établit actuellement à 153 milliards de dollars, devrait augmenter pour se chiffrer à 275 milliards de dollars d'ici la fin de 2020.

L'actif continuera de croître après 2020, mais plus lentement puisqu'une petite partie des revenus de placement sera affectée au versement des prestations de retraite des Canadiens. Malgré cela, la caisse du RPC devrait augmenter pour s'établir à 465 milliards de dollars d'ici 2030.

« Notre objectif est de bâtir un organisme qui durera pendant de nombreuses générations, qui peut investir de façon fructueuse sur les marchés mondiaux, et qui non seulement peut surmonter les défis actuels, mais qui sera également en mesure de gérer la croissance de la caisse. »

David Denison, président et chef de la direction de l'Office d'investissement du RPC

Le RPC en chiffres

75 ans et +	Le RPC demeurera viable au-delà des 75 prochaines années, selon le dernier rapport de l'actuaire en chef du Canada.
10 ans	Nombre d'années avant que le revenu de placement ne serve au versement des prestations de retraite (2021)
153,2 milliards de dollars	Actif de la caisse du RPC au 30 juin 2011
275 milliards de dollars	Actif projeté de la caisse du RPC d'ici 2020
465 milliards de dollars	Actif projeté de la caisse du RPC d'ici 2030
17 millions	Nombre de Canadiens participant au RPC